



Mairie

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 28 novembre 2017

Le Conseil Municipal décide :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles pourrait prétendre la commune pour le projet de réhabilitation du front de mer urbain,
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs aux demandes de subvention liées à cette opération.

2. D'approuver la convention financière à passer avec l'Etat dans le cadre du transfert en pleine propriété des Ports de plaisance au profit de la commune de La Grande Motte,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.

3. D'approuver une dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés en application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, pour les commerces de détail,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

4. - D'instaurer une redevance d'occupation du domaine public pour le stationnement des véhicules sur les emplacements réglementés à compter du 1^{er} janvier 2018, conformément à l'article L. 2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - d'approuver le dispositif et de fixer le montant du forfait post-stationnement (FPS),
 - de fixer les modalités de recouvrement du FPS,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y afférent.

5. - D'approuver la convention à passer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la collecte des forfaits post-stationnement sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2018,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les actes s'y afférent.

6. D'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or fixant la part des recettes issues des forfaits de post-stationnement au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or à un montant de 0 €,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les actes s'y afférent.

7. D'approuver la modification du règlement intérieur du cimetière portant sur les horaires d'ouverture et de fermeture,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
8. D'approuver la création au tableau des effectifs au Budget principal de la Ville d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
9. D'approuver la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un espace numérique de travail (ENT-école) à passer avec l'Académie de Montpellier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
10. D'approuver la convention de partenariat à passer avec le Département de l'Hérault dans le cadre du Schéma Départemental des Ecoles de Musique.
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
11. D'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or pour l'intervention du Conservatoire Municipal de Musique de La Grande Motte sur les communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
12. De prendre acte des informations contenues dans le rapport d'activités fourni par le Yacht Club de La Grande Motte portant sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation de l'Ecole de voile pour l'exercice 2016.
13. D'approuver la convention à passer avec l'Association Sportive du Golf de La Grande Motte,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
14. D'approuver la modification du montant de la subvention allouée à l'Aviron Club du Ponant pour l'année 2017 et de lui attribuer une subvention d'un montant de 13.000 €.
15. D'approuver la convention de mise à disposition de biens immeubles à passer avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or pour l'extension de la déchetterie communautaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents se rapportant à cette mise à disposition.
16. D'approuver l'actualisation de la longueur de la voirie communale et d'arrêter à 43 543 mètres le linéaire correspondant.

Vu pour être affiché le 6 décembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 4 décembre 2017.

Le Maire,
Président de l'Agglomération
du Pays de l'Or,


Stéphane ROSSIGNOL